Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 029-212900690-20260625-2026_066-DE

Conseil municipal du Jeudi 25 juin 2026

DELIBERATION

CM 2026-066 Recrutement d'un apprenti pour l'année scolaire 2026 - 2027

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 25 juin, à 19 h, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Matthieu SEITE, Maire.

PRÉSENTS :
Mmes et MM. Sylvie DANIEL, 1re adjointe ; Olivier YVEN, 2e adjoint ; Marion FAIVRE, 3e adjointe ; Gilbert QUENTEL, 4e adjoint ; Mickaël PLUSQUELLEC, 6e adjoint ; Bénédicte ROLLET, 7e adjointe ; David THOMAS, 8e adjoint.

Mmes et MM. Serge GUENNEGUES ; Claudie FERELLOC ; Jean-Jacques CADALEN ; Luc MOUSTER ; Loïc FORGEAIS ; Stéphanie BLANCHARD ; Dorothée GUILLOU ; Emmanuelle LIBERT ; Marion BALLANGER ; Timothé PAPIN ; Gwénaël KERJEAN ; Patrick COADOU ; Aurore COURTES ; Bernard BOLLORÉ ; Véronique GUITTARD ; Anne-Sophie MORVAN ; Arthur LASNE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION : Delphine DUVAL, Directrice Générale des Services ; François LEROY, Directeur Général Adjoint ;

ABSENTS EXCUSÉS :

Isabelle NEDELEC, qui a donné procuration de vote à	Bénédicte ROLLET
Nathalie PONCEL qui a donné procuration de vote à	Claudie FERELLOC
Laurent KERANGUEVEN qui a donné procuration de vote à	Gilbert QUENTEL
Adeline SEYLER qui a donné procuration de vote à	Aurore COURTES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Loïc FORGEAIS

La convocation à la présente réunion a été notifiée aux conseillers municipaux et affichée en mairie le 19 juin 2026.

Nombre de conseillers :

En exercice.....	29
Présents.....	25
Votants.....	29

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 029-212900690-20260625-2026_066-DE

CM 2026-066 Recrutement d'un apprenti pour l'année scolaire 2026 - 2027

Madame Marion BALLANGER donne lecture de la délibération :

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 ans au minimum et de 29 ans révolus au maximum, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Ce dispositif peut être ouvert, sous condition, à des mineurs de 15 ans ou à des majeurs de 30 ans et plus (personne reconnue handicapée ou qui envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme). Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.
Ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

***

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code du travail, notamment les articles L. 6227-1 à L. 6227-12 et D. 6271-1 à D. 6275-5,
Vu l'avis du comité social territorial,
Vu l'avis favorable de la commission municipale « Affaires générales, Finances, Ressources Humaines, Développement économique » du 17 juin 2026,

Considérant que l'apprentissage permet de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes tout en répondant aux besoins de la collectivité en matière de transmission des compétences et de formation aux métiers territoriaux ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De recourir au contrat d'apprentissage,
- De conclure, dès la rentrée scolaire 2026, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service d'accueil de l'apprenti	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé par l'apprenti	Durée de la formation
Service technique - espaces verts	Agent d'entretien des espaces verts	BP / BPA ou CAP /CAPA	1 à 2 ans selon le diplôme préparé

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis.
- Les dépenses correspondantes, notamment salaires et frais de formation, sont inscrits au budget principal de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Le Maire,
Matthieu SEITE

Le secrétaire de séance,
Loïc FORGEAIS